

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187, rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : scientifique@spp.asso.fr

SL/AC/SPP/2013-69

Le 28 février 2013

Aux membres du Conseil Scientifique et Technique

COMPTE RENDU PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU 20 JANVIER 2012

Présents : Monica Araneda-Sygiel, Daniela Avakian, Monique Gibeault, Sabina Lambertucci-Mann, Béatrice Le François, Samuel Lepastier, Albert Louppe, Jean-Michel Porte, Georgia Rivals-Fotaki, Bernard Voizot,
Bernard Chervet représentant le Conseil d'administration

Excusés : Solange Bonnisseau, Haydée Faimberg, Christine de Kerchove, Brigitte Pouteau-Masseau, Cyrille Munier, Simone Sausse-Korff

Albert Louppe, président la séance, rappelle les trois points prévus à l'ordre du jour :

- 1) Les instances scientifiques de la SPP
- 2) Le séminaire de formation permanente
- 3) La modification du règlement intérieur

I Les instances scientifiques de la SPP

Pour introduire la discussion, Albert Louppe précise les fonctions des différentes instances de la Société psychanalytique de Paris ayant à connaître du scientifique.

Le **Conseil scientifique et technique** est défini par les statuts comme assistant à titre consultatif le Conseil d'administration. Le CST délibère sur toutes les questions relatives à la vie scientifique de la SPP. La **Commission scientifique** est chargée d'une réflexion prospective et fait le bilan de l'année scientifique. Le **Secrétariat scientifique**, organe du CA vise à assurer le bon fonctionnement des activités scientifiques de la société. De plus, Bernard Chervet a souhaité mettre en place le **Comité de concertation du Secrétariat scientifique (CCSS)** pour l'aider à la promotion de « projets concrets ».

Un malaise est actuellement perceptible dans l'investissement des membres dans le CST et la Commission scientifique. Sur un plan conjoncturel, il faut relever qu'à l'exception des deux responsables, personne n'était présent à la dernière réunion de la Commission scientifique. De manière plus structurelle, on constate le nombre plus réduit de candidat lors des dernières élections du CST. Enfin, il existe un flou dans la représentation du rôle des différentes instances qui peut intervenir dans l'origine des difficultés constatées. Il est souhaitable de mettre aujourd'hui cette question en débat.

Monique Gibeault intervient alors en sa qualité de présidente de la Commission scientifique. Les deux responsables de la commission se sont retrouvées seules, malgré l'annonce de la dernière réunion. Le soir même, la présidente de la CS en a informé par lettre Bernard Chervet. Monique Gibeault s'interroge sur le manque de motivation des membres. Cette commission n'aurait-elle pu trouver sa spécificité ? Insuffisamment définie, elle serait peu attractive. Plusieurs instances prenant en charge la vie scientifique, ne serait-il pas plus utile de réunir les personnes intéressées dans un groupe de travail avec un mandat précis. Pour l'instant, compte-tenu de cette perte d'énergie (ou de sens ?), aucune nouvelle réunion n'est programmée.

Béatrice Le François pense que cela s'inscrit dans une dynamique qui ne date pas d'aujourd'hui. Une désaffection massive des membres pour la vie institutionnelle est constatée. Toutefois, il existe au sein de la SPP un nombre significatif de membres motivés et actifs qui sont inscrits dans les actions les plus

motrices. Samuel Lepastier fait part de son expérience positive à la CS. Tout d'abord, en tant que commission ouverte, elle offre la possibilité à tout membre de faire entendre ses propositions sur la politique scientifique de la SPP. La participation à la CS peut être un temps préalable utile à l'exercice de responsabilités au sein du CA ou du CST. Dans le passé, plusieurs réflexions de la CS ont eu des prolongements significatifs. Il pense, en particulier, aux débats qui ont conduit à proposer la création du séminaire Jean Cournut, et aux réunions consacrées à la recherche qui ont impliqué un grand nombre de membres et abouti à la publication d'un dossier dans le *Bulletin* puis à un numéro des *Monographies*. Ce travail a lui-même facilité la critique du rapport de l'Inserm par nos collègues, Roger Perron, Bernard Brusset, Dominique Cupa et Michèle Emmanuelli, largement reconnu comme le plus pertinent sur cette question. Il n'est donc pas illogique d'espérer que la fixation d'objectifs de travail, en résonance avec les interrogations actuelles des collègues puisse redonner vie à la CS. Bernard Voizot s'interroge aussi sur la position des membres plus jeunes. Sommes-nous suffisamment à l'écoute de leurs demandes ? Daniela Avakian, se présentant comme une « nouvelle venue », pense que la fixation préalable d'un objectif de travail est nécessaire pour se sentir motivée.

Jean-Michel Porte explique la complexité de la situation actuelle. Il existait autrefois trois commissions statutaires rattachées au CA : la Commission des publications, la Commission scientifique et la Commission socio-professionnelle. La création du CST a été décidée à un moment où, en vue d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique, la SPP a modifié ses statuts. Il s'est rajouté à une construction déjà en place. Plus récemment, l'ouverture des commissions à quelques AEF s'est faite. C'est un moyen pour eux d'investir la Société et de continuer à participer à la vie institutionnelle une fois qu'ils en deviennent membres. La question se pose de savoir si le Secrétariat scientifique doit être un organe de coordination de toutes les réflexions destiné à faire cohabiter tous les responsables scientifiques (y compris ceux du CPLF). Cette année, la situation s'est compliquée avec le CCSS, composé de membres titulaires, en majorité formateurs.

Béatrice Le François rappelle que le CST est né au moment de la demande de RUP parce qu'il était nécessaire d'adopter des statuts qui impliquaient une réduction du nombre des membres du Conseil d'administration. Initialement, le CA devait se consacrer aux tâches administratives et le CST était supposé apporter un complément scientifique. Les choses ont évolué par rapport au projet initial. Le CST a beaucoup discuté de la réforme des statuts. Avant d'en faire partie, elle avait imaginé que le CST déterminait la politique scientifique de la SPP. Jean-Michel Porte précise que, de son point de vue, le CST n'a pas vocation à décider le scientifique. Il pose la question : « Est-ce que la politique scientifique naît de la diversité ou une instance centrale est-elle nécessaire ? » Samuel Lepastier rappelle alors que, au moment de sa création, André Green avait souhaité la mise en place d'un CST très étoffé dont les membres auraient été, au minimum, deux fois plus nombreux que ceux du CA. Si la majorité ne l'avait pas soutenu sur le plan institutionnel, peut-on dire pour autant que la volonté de mise en place d'un lieu d'élaboration de la politique scientifique a été remise en cause ? Albert Louppe précise que par la création du CST aux côtés du CA, ces deux instances fonctionnent à présent sans que leurs relations soient suffisamment éclaircies. On ne perçoit pas la temporalité sur laquelle s'adosse une perspective et une réflexion sur la vie scientifique. Par ailleurs, les conditions d'exercice des jeunes analystes modifient leur investissement de la Société. Daniela Avakian, confirme le point de vue d'Albert Louppe.

Monique Gibeault suggère que les différentes instances pensent à se regrouper. Cette proposition donne lieu à une discussion générale. Béatrice Le François avait imaginé un temps qu'elles se regrouperaient dans le CST. Il faut discuter de la nécessité de l'entraide individuelle pour favoriser la créativité. Elle se déclare frustrée que Bernard Chervet n'ait pas poursuivi son mandat, ce qui a interrompu une dynamique positive. Jean-Michel Porte rappelle qu'il y a moins d'un an, le Bureau avait organisé une réunion avec tous les responsables scientifiques. La Commission scientifique pourrait être constituée par l'ensemble de ces derniers. Bernard Voizot souligne qu'il faut aussi tenir compte de la politique scientifique dans les groupes régionaux.

Bernard Chervet remercie le CST de s'emparer des thèmes – en cours d'action et non pas dans la seule réflexion – qui sont en débat au CA. Le CST n'a jamais eu de pouvoir décisionnel et doit donc trouver les moyens de se faire entendre. Quand il en était secrétaire, cette question avait déjà été abordée. D'autre part, la Commission scientifique mériterait d'avoir une thématique exposée pour attirer de nouveaux

participants. L'ouverture aux élèves ne résout pas le problème et le règlement intérieur n'autorise pas leur présence. Le Comité de concertation du secrétariat scientifique n'est pas une nouveauté. Depuis 1995, la politique scientifique a toujours été décidée au Bureau. Les secrétaires scientifiques glanent leurs idées en réunissant les différents responsables scientifiques. Collecter les propositions sur un mode plus organisé pourrait être un rôle de la Commission scientifique en précisant les moyens de rapporter au CA ces informations. Il n'est pas nécessaire de diaboliser cette création qui n'est qu'un petit renfort. En tant que secrétaire du CST, Bernard Chervet s'était toujours demandé comment renouveler le programme et non plus se contenter de n'effectuer que des ajouts. Le Comité de concertation du secrétariat scientifique a repris cette idée. Le Comité a reçu par exemple les responsables du Séminaire de Formation Permanente et du Colloque Interne. Enfin, il ne semble pas que la méthode de dynamisation du progrès scientifique se fasse sur le même mode que les autres activités car la vie scientifique naît d'un certain degré de chaos. Si le CST peut avoir un rôle, il faut aussi qu'il laisse des lieux de vacances pour que le scientifique puisse advenir. Bernard Chervet conclut en remerciant le CST de lui avoir permis de lui dire cela.

Le rôle du Comité de concertation est alors débattu. Pour Albert Louppe, le CC est un élément nouveau et il importe de réfléchir sur les effets de cette création. Il faut également mieux définir ce que serait « faire le bilan scientifique de l'année écoulée » qui revient à la Commission Scientifique. Béatrice Le François a eu l'occasion d'être reçue par le CCSS lorsqu'elle était secrétaire de la COPEA. Elle a reçu « un accueil formidable » pour des actions concrètes. Cette expérience a été particulièrement positive. Bernard Chervet demande comment la COPEA peut s'inscrire dans sa mission. Il tient à féliciter le Secrétariat scientifique pour la manière dont il tient son rôle et, en particulier, Steven Wainrib qui n'a pu venir ce soir. Dans les prochaines semaines, le CCSS pourrait jouer un rôle plus déterminant.

Daniela Avakian se demande si le rôle du CST est suffisamment connu parmi les membres. Jean-Michel Porte s'interroge sur les raisons pour lesquelles seul un nombre minime de membres continuent de se sentir concernés. La dernière lettre du Président pouvait donner l'impression que les choses étant déjà décidées, le rôle des membres de la Commission scientifique devenait sans objet. Bernard Voizot rapproche cette situation de celle de services hospitaliers où, avec les remaniements en cours, la direction impose les axes de travail des médecins. Par ailleurs, il se demande si nous savons ce qu'est la « culture de base du collègue de 35 ans ». Une meilleure connaissance de celle-ci devrait permettre de mettre en place des outils de perfectionnements scientifiques plus attirants. Dans cette même perspective, Marianne Robert a été très sensible aux « loupés » du site Internet. Elle se réjouit que la situation soit en voie de nette amélioration. Surtout, elle insiste sur la nécessité de mettre en place un Intranet dans les meilleurs délais.

Samuel Lepastier souligne que la période actuelle est favorable pour remobiliser les membres, tant en raison des critiques dont la psychanalyse fait l'objet, que des signes multiples témoignant d'un renouveau d'intérêt pour notre discipline. Pour Bernard Chervet, la motivation individuelle est essentielle. Monica Araneda-Sygiel pense qu'il faudrait se mettre d'accord sur les différents visages de la psychanalyse. Sabina Lambertucci-Mann revient sur la question de la temporalité dans la politique scientifique. Celle d'un secrétaire scientifique est courte. Steven Wainrib et elle sont conduits à réfléchir vite car ils disposent de très peu de temps pour prendre des décisions concernant les conférences du mardi et du samedi.

Albert Louppe revient sur ce qu'a dit Bernard Chervet. Chez certains collègues, il peut y avoir un sentiment de saturation dans le nombre d'activités scientifiques, qui fait obstacle à leur participation. Comment en tenir compte ? Bernard Chervet souligne que : « Les choses ne cessent de se dire, mais les actes ne cessent de s'y opposer. » Sabina Lambertucci-Mann rappelle que les conférences du mardi sont passées de huit à quatre. Bernard Voizot informe que dans d'autres sociétés (SFPEADA) le problème s'est posé en termes proches.

II. Le séminaire de formation permanente

En abordant ce second point, Albert Louppe indique que des membres régionaux ont demandé au CST de débattre sur la proposition de regrouper le séminaire de formation permanente et le colloque interne évoqué par Bernard Chervet. Pour Bernard Chervet, ce n'est qu'un balbutiement de réflexion. Il s'agit de

savoir ce qui est utile. Daniela Avakian demande les raisons qui empêchent les Parisiens de participer au séminaire de formation permanente. Bernard Chervet lui répond que sa demande s'oppose à l'histoire du séminaire.

Jean-Michel Porte reprend la question dans ses détails. Historiquement, les formations étaient à Paris. D'où l'idée de faire une réunion entre les formateurs et les membres régionaux puis les analystes en formation. La date du séminaire de perfectionnement avait été choisie pour la faire coïncider avec celle de l'AG de la SPP, autrefois fixée fin janvier. Cette situation impose quelques contraintes rendant l'évolution plus difficile. A un moment donné, un responsable de l'Institut de Paris a autorisé la participation des analystes en formation de la région parisienne (sauf ceux de Paris).

Albert Louppe indique que les régionaux sont attachés à ce séminaire. Dans sa forme, l'introduction théorique sur un sujet donné suivie d'une présentation clinique favorise la constitution d'un vrai groupe de travail. Les participants prennent plaisir à se retrouver d'année en année.

Pour Bernard Chervet, la forme ne pose pas de problème. Si l'on admet les AEF, cela devient quasiment un séminaire des analystes en formation. Il y avait un déséquilibre de formation, les régionaux ne pouvant bénéficier des séminaires parisiens, le séminaire de formation est une compensation. A l'origine il rendait la présence des régionaux plus facile à l'AG qui lui succédait.

Prolongeant le point de vue d'Albert Louppe, Béatrice Le François rappelle son expérience des congrès de la FEP. Les activités de la FEP sont séduisantes parce qu'elles offrent la possibilité enrichissantes de travailler avec des personnes qu'on ne côtoie pas habituellement. Elle conçoit que les régionaux qui viennent à Paris aiment ce mode de travail.

Sabina Lambertucci-Mann précise que le séminaire de formation a eu lieu les 30-31 janvier alors que le colloque interne a eu lieu à la mi-mars. Pour les régionaux, il n'est pas très facile de venir deux fois à Paris dans un intervalle de temps si rapproché. De plus, cela nuit à l'AG. Il faudrait donc modifier le colloque interne pour le rendre plus attrayant aux yeux des régionaux. Elle rappelle son expérience du Colloque franco-italien dynamisé par la mise en place d'ateliers de discussions.

Bernard Chervet note tout de même un progrès. Les AEF représentent 240 personnes. Aujourd'hui sur l'ensemble des AEF, 50 personnes maximum dans la salle. Jean-Michel Porte a compté 174 participants avec 69 élèves dont 55 de la SPP. Bernard Chervet note qu'il y a une désaffection. Georgia Rivals-Fotaki rappelle qu'elle venait au séminaire de formation quand elle habitait en Pologne car elle retrouvait une grande convivialité dans les échanges.

Dans le prolongement de la discussion sur le séminaire de perfectionnement, d'autres questions sont soulevées en lien avec les réunions scientifiques. Bernard Voizot, en qualité de président la Commission socioprofessionnelle, est préoccupé par le DPC pour les médecins. Il conviendrait de réactiver l'Association des médecins membres de la SPP. Une charge supplémentaire, avec de nouvelles contraintes, va être imposée aux médecins. Dans le même sens, il revient sur l'effet de saturation ressenti par certains membres de la Société, sur l'impression « qu'il y a toujours du trop » avec moins de discussion après-coup. Daniela Avakian se plaint de l'inégalité de traitements pour les plus jeunes lors des conférences car ils n'ont pas une connaissance préalable des textes, il leur est plus difficile de prendre la parole après le conférencier aux réunions du mardi.

En conclusion de cette séance, Albert Louppe, Jean-Michel Porte et Bernard Chervet insistent sur la nécessité de complémentarité entre le CA et le CST. Faute de temps, le troisième point prévu à l'ordre du jour n'est pas abordé.

Samuel Lepastier
Secrétaire de séance

Copies aux : Membres du CA,
Invités du CA,
Secrétaire du CECE,
Secrétaires de l'enseignement et secrétaires du cursus des Instituts de Paris et de Lyon,
Directeur du centre de formation du sud-ouest,
Présidents des groupes régionaux.